

Déclaration FNEC-FP-FO CDEN du 2 février 2015

Monsieur le Préfet, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames et messieurs les membres du CDEN,

La FNEC-FP FO tient à réitérer sa condamnation de toute atteinte à la liberté d'expression et à la liberté de la presse, partie intégrante des droits constitutifs de la démocratie, fusse-t-elle justifiée par le «secret des affaires».

D'autre part, les événements de janvier rappellent la nécessité de laïcité. La laïcité, celle de la République, est édictée par la loi de 1905 qui, si elle garantit la liberté des cultes, « ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Nous rappelons que, pour notre fédération, l'enseignement des religions n'a pas sa place à l'école de la République.

Ces événements confirment aussi l'idée que les jeunes aient plus d'école, plus d'accès aux enseignements civiques, à tous les enseignements généraux (français, histoire-géographie, etc.). A ce titre, la FNEC-FP FO s'oppose au développement de l'apprentissage au dépend de l'enseignement public et à la suppression des enseignements généraux en CAP par apprentissage. Il s'agit là d'une atteinte à la formation des travailleurs qualifiés mais aussi des citoyens. Les jeunes ayant besoin de plus d'enseignements se retrouvent avec moins d'école.

Pour FO, les dernières propositions de Madame la Ministre, ne vont pas dans le bon sens. Force est de constater que si la ministre se réclame de la laïcité, nombre des mesures préconisées vont au contraire à l'encontre de celle-ci. Elles favoriseront les communautarismes et l'école des territoires.

La FNEC FP-FO s'inquiète donc de l'instrumentalisation de la situation et questionne : En quoi un enseignement spécifique du fait religieux, des accords de partenariat étendus avec les entreprises et le monde économique, la mise en place d'une « réserve citoyenne » intégrant notamment « les personnes désireuses d'apporter leur concours aux missions de l'École » et « les bénévoles d'associations partenaires » va-t-il renforcer la laïcité ?

En quoi le développement des projets Éducatifs territoriaux (PEDT), en y introduisant un « volet laïcité et citoyenneté » va-t-il renforcer l'école ? l'école ne se découpe pas territoire par territoire. L'école des territoires, c'est le contraire de l'école de la République, c'est la voie ouverte à la multiplication des groupes de pression et au développement des communautarismes,.

Enfin avec la proposition de développer des *«espaces et/ou temps des parents dans chaque école et établissement »*, faut-il comprendre que les personnels seront assujettis à de nouvelles sujétions, dans la logique de la coéducation ? Pour la FNEC FP-FO les responsabilités des parents et les responsabilités de l'école sont distinctes, et il faut respecter cette distinction.

Mme la Ministre a aussi indiqué que « La question de l'autorité à l'école se pose ». Certes, c'est le cas, mais le remède ne saurait se limiter à l'affirmation de règles de comportement pour les élèves. La mission première de l'école est la transmission des connaissances, sur laquelle est assise l'autorité des enseignants. La loi de refondation et ses reformes affaiblissent les missions et la confiance des enseignants, dégradent les conditions de travail. La refonte de la carte de l'Éducation prioritaire, la régionalisation de la carte des formations

professionnelles et la priorité à l'apprentissage au détriment de la voie professionnelle sous statut scolaire, la réforme de l'évaluation des élèves, la réforme du collège annoncée au nom du socle, la réforme des rythmes scolaires, les modifications des missions et obligations de service, sont autant d'atteintes à l'école de la République et à ses personnels.

La FNEC-FP FO, revendique le renforcement de l'école de la République et sa mission d'enseignement qui est indissociable de la défense des statuts nationaux.

Dans la même logique Force Ouvrière s'oppose au passage de 22 régions à 13 baronnies autonomes et omnipotentes conduisant à l'instauration de droits différents selon les régions et métropoles. Cette réforme remet en cause l'indivisibilité, la cohérence, la lisibilité, l'unicité et, du coup, l'égalité républicaine, c'est-à-dire l'égalité de droit.

En matière d'emploi comme sur les autres politiques publiques, ces textes législatifs menacent clairement l'égalité de droit républicaine et la présence des services publics de proximité. Affaiblissement des missions de l'Etat, fusions des régions, suppressions des départements, regroupements forcés des communes en intercommunalités, métropolisation imposée : cette contre-réforme conduit à l'éloignement de la puissance publique ouvrant la porte à tous les communautarismes.

Pour ce qui concerne les dotations, la FNEC-FP FO conteste la réforme de l'allocation des moyens qui vise à masquer l'austérité et à déshabiller Pierre. Pour autant, Paul n'est pas plus habillé alors que la situation sociale continue de se dégrader. Les affichages statistiques destinés à maquiller cette réalité sont, pour le moins sujets à caution sinon propagandistes. Ainsi, la faiblesse des moyens accordés sur le 31 serait justifiée par le niveau élevé des revenus fiscaux de ses habitants. A ce chiffre nous pourrions en opposer bien d'autres, tels « les revenus disponibles brut par habitant » ; la région n'est placée qu'au dixième rang (sur 22 régions) derrière le Limousin entre-autres.

Ce dont a besoin l'École ce sont de vrais postes pour ouvrir des classes, en diminuer les effectifs et assurer sur tout le territoire national l'égalité effective des droits dans l'accès à l'instruction.

Ce dont a besoin l'École, c'est du respect des garanties statutaires des personnels qui seul peut rétablir pour tous les salariés du ministère la confiance dans leurs missions, c'est de l'arrêt des pressions sur les personnels et des tentatives de culpabilisation. C'est du respect de leur liberté pédagogique et universitaire, que les projets d'éducation morale et civique veulent encore affaiblir en donnant aux conseils de cycle et au conseil pédagogique pouvoir de fixer des progressions qui s'imposeraient à chacun dans leur classe.

Lors des élections professionnelles FO a conforté sa place de 1er syndicat de la fonction publique d'Etat.. La FNEC-FP FO a poursuivi sa progression et renforcé sa place de troisième fédération. La FNEC-FP FO de Haute-Garonne a multiplié par plus de deux le nombre de ses électeurs et obtenu un deuxième siège. Elle démontre ainsi le crédit des personnels aux mandats FO, ce qui constitue un désaveu conséquent des réformes en cours.

Force est de constater la totale continuité des mesures annoncées avec la politique de déréglementation, de rigueur et d'austérité, avec la mise en place du pacte de responsabilité, de la réforme territoriale et du projet de loi Macron. Pour la cgt-FO, il est urgent de stopper ces contre-réformes, de faire valoir les revendications et les droits des salariés, de mettre fin au blocage du point d'indice des fonctionnaires et à la baisse des salaires qui en découle, de défendre les statuts, de

rétablir le service public Républicain, l'école de la république, la laïcité. Aussi, le congrès confédéral FO qui réunit 3000 délégués cette semaine a mis à son ordre du jour la préparation d'une grève interprofessionnelle et d'une manifestation nationale.